

## **LOI ECKERT COMPTES INACTIFS**

**PUBLICATION ANNUELLE en date du 31/12/2019**

Aux termes des articles L. 312-19 et L.312-20 du Code monétaire et financier, les établissements de crédit publient chaque année, chacun pour ce qui le concerne :

- ✓ Le nombre de comptes inactifs ouverts dans leurs livres et le montant total des dépôts et avoirs inscrits sur ces comptes.
- ✓ Le nombre de comptes dont les dépôts et avoirs sont déposés à la Caisse des Dépôts et Consignations et le montant total des dépôts et avoirs ainsi déposés à la Caisse des Dépôts et Consignations.

<b>Rapport annuel comptes inactifs BLOM BANK France Paris en date du 31/12/2019 :</b>	
Nombre de comptes inactifs ouverts dans les livres	<b>193 Comptes</b>
montant total des dépôts et avoirs inscrits sur ces comptes	<b>4 074 755,45 Euros</b>
Le nombre de comptes dont les dépôts et avoirs sont déposés à la Caisse des Dépôts et Consignations	<b>2</b>
Le montant total des dépôts et avoirs ainsi déposés à la Caisse des Dépôts et Consignations	<b>4 485,87 Euros</b>